



## CONGRES NATIONAL DES SEM

### N° 15 - TABLE RONDE

Mercredi 12 octobre – 14h/16h

## Comment les Sem concourent-elles à l'attractivité des territoires ?

Les Sem sont des entreprises publiques locales au service d'un territoire. En 2004, 6 nouvelles Sem ont été créées avec pour objet principal de favoriser l'implantation, la création ou le développement d'entreprises sur leur territoire.

Cette année les partenaires des Sem viendront apporter leur témoignage sur l'impact des Sem : actionnariat privé des Sem, immobilier d'entreprises, promotion économique, transferts technologiques, pôles de compétitivité...

L'économie mixte n'est pas une idée nouvelle. Mais nous pensons qu'elle est une idée d'avenir. Aujourd'hui plus encore qu'avant, toutes les collectivités locales ont besoin de moyens d'action réunissant la maîtrise politique, l'efficacité économique et l'utilité sociale pour résoudre les problèmes complexes qui leur sont posés.

1158 sociétés d'économie mixte (Sem) en activité en France, représentant près de **9% des 16 000 entreprises publiques locales existantes dans l'Europe des 25. Employant 66 000 salariés**, elles ont réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros.

Aujourd'hui comme avant, la société d'économie mixte est souvent la seule réponse opérationnelle à cette complexité qui pousse, dans presque tous les domaines de l'action publique, à mixer les compétences et les ressources, à gérer des partenariats entre des acteurs qui ne partagent ni la même culture, ni la même logique dans l'action.

L'essor des Sem a toujours accompagné les avancées - et les reculs - de la décentralisation. Ce mariage, pour le meilleur et pour le pire, est fait pour durer : la croissance des responsabilités des élus locaux crée logiquement des besoins d'outils de développement et d'expertise que ni leurs services propres, ni le marché, ne peuvent satisfaire.

L'économie mixte et la décentralisation sont au cœur d'un même défi : comment faire converger la dynamique de l'action publique locale et celle que conduisent, dans un territoire donné, les entreprises privées, pour développer les activités et l'emploi ?

A l'heure de la mondialisation libérale et de la privatisation progressive du secteur public sous l'impulsion du droit communautaire, ces besoins d'intérêt général sont de plus en plus forts et diversifiés. En France, comme dans les autres pays de l'Union européenne, c'est aux collectivités territoriales qu'il revient d'apporter à cette demande sociale des réponses modernes, c'est à dire conjuguant l'efficacité économique, la qualité du service au client/usager, le réinvestissement des résultats dans le développement du territoire.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a créé les conditions d'un nouvel essor des Sem pour accompagner les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs nouvelles compétences. Qu'il s'agisse du développement économique, de la gestion des ports et des aéroports, de l'investissement hospitalier, du tourisme, du patrimoine ou des réseaux haut-débit, la Sem apparaît à de nombreux élus locaux comme une solution répondant bien aux besoins : gérer par la performance et le professionnalisme des équipements ou des services publics, sous le contrôle de la collectivité.

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2005, 186 projets de Sem** étaient recensés, **dont 25 en développement économique**, 29 en équipements sportifs et de loisirs qui traduisent la volonté des élus locaux de confier à un opérateur unique la gestion des équipements sportifs et de loisirs d'un territoire donné, 19 en matière de gestion des offices du tourisme et de commercialisation touristique, confirmant la position centrale des Sem, 14 en aménagement. Dans ce cadre, la Fédération des Sem a mis en place depuis plusieurs années un service d'appui aux projets de création de Sem.

Plus de 20 nouvelles Sem sont créées par an, 110 créations depuis l'année 2000. **Une Sem sur 10 a donc moins de 5 ans. La ventilation de ces 110 Sem laisse apparaître une prééminence accrue du secteur des Sem de services** (66% des 110 dernières Sem créées). Le secteur du tourisme représente 21 sociétés sur les 110, le patrimoine culturel a fait l'objet quant à lui de la création de 7 nouvelles Sem. Notons cependant qu'en matière de structure du capital, le fait marquant de ces dernières années réside dans la montée en puissance des structures intercommunales et des départements.

Quelque soit son métier, une Sem n'a qu'une mission : entreprendre pour la collectivité. Les Sem veulent être les moteurs de l'action économique des collectivités locales, dans tous les domaines qui touchent au développement des territoires. Leurs atouts sont notamment la culture d'entreprise, le partenariat public privé, l'enracinement dans les territoires

Cependant, la solution Sem est une solution parmi d'autres entre lesquelles les élus choisissent avec pragmatisme, après avoir comparé les avantages et les limites de chaque option. Ne confondons pas les modalités et les finalités. Pour une collectivité, une Sem est un moyen, la cohésion et le développement de son territoire, une fin. L'utilité d'une Sem se mesure toujours par rapport à cet objectif.

Si les Sem ont le vent en poupe aujourd'hui, c'est parce qu'elles mettent dans les mains des élus quatre atouts qu'ils trouvent rarement réunis dans leurs propres services ou sur le marché : La maîtrise des décisions stratégiques, la transparence totale dans l'action, la vérité des coûts et des équilibres et la souplesse de réaction.

C'est pourquoi les collectivités locales ont, aujourd'hui comme hier, besoin des Sem pour réussir la décentralisation qui est d'abord, un pari sur l'efficacité publique.

**Rendre un territoire attractif, c'est proposer aux entreprises : une offre globale de services intégrant notamment un accès aux réseaux haut débit, un environnement économique et fiscal favorable, l'émergence de pôles d'excellence accompagnée d'un tissu local réactif, la disponibilité du foncier et de l'immobilier à des prix compétitifs, des facilités administratives pour l'implantation d'entreprises et le suivi de projets et proposer un cadre de vie favorable (écoles, loisirs ...).**

En matière de développement économique, la Sem est un des outils de la collectivités et constitue à ce titre un trait d'union fort entre les élus devant gérer le développement de leurs territoires et les entreprises ayant des préoccupations d'implantation, de redéploiement et de développement.

Il y a fort longtemps que les Sem contribuent par leur actions à développer l'économie de leurs territoires : aménagement de Zones artisanales ou industrielles, technopoles, réalisation d'immobilier d'entreprises, mise en place de services aux entreprises, gestions de pépinières...

Dans de nombreux départements, la Sem d'aménagement est le principal pourvoyeur de terrain à vocation d'activité. Les parcs technologiques, les hôtels d'activités, les pépinières d'entreprises sont souvent des réalisations confiées à des Sem.

La **Zirst (Zone pour l'Innovation et les Réalisations Scientifiques et Techniques de Meylan)** dans l'agglomération de Grenoble, la **technopole de Sophia Antipolis**, le **pôle tertiaire d'Euralille**, la **cité de l'image Magélis à Angoulême** sont quelques témoignages du savoir faire et de la capacité d'innovation des Sem.

En effet, la **loi du 2 janvier 2002** portant réforme du statut des sociétés d'économie mixte permet aux collectivités locales **d'accorder aux sociétés d'économie mixte des subventions ou des avances destinées à des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique du territoire ou à la gestion de services communs aux entreprises.**

Les Sem deviennent donc désormais des outils privilégiés des collectivités locales en matière de développement économique au même titre que les agences de développement qui ont généralement le statut associatif.

Par ailleurs, la **loi n° 2004-809 du 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales a modifié assez substantiellement la répartition des compétences de développement économique entre les différentes collectivités. **De nouvelles compétences vont être progressivement transférées par l'Etat en matière d'infrastructures portuaires et aéroportuaires.**

**Ces nouvelles compétences ont un impact déterminant en matière de développement économique.** Les activités des Sem, mais aussi leur capital et leur partenariat doivent évidemment s'adapter à ces nouvelles données.

La réforme du statut des Sem et les lois de décentralisation ont déjà contribué à accroître le rôle des Sem en matière de développement économique. **En 2004 et 2005, de nombreuses Sem se sont créés dans le domaine du développement économique, soit pour remplir des fonctions d'agence de développement, soit pour développer des projet spécifiques.**

Parmi les nouvelles venues, nous pouvons remarquer la **Sem Brive énergie**, chargée du développement économique de l'agglomération de Brive, l'**Agence Lotoise de développement** qui va se transformer en Sem, la **Sem Route des Lasers** en Gironde chargée de favoriser la création de sociétés autour du projet de Laser Mégajoule, la **Sem MINATEC Entreprises** à Grenoble chargée de favoriser la création d'entreprises dans le domaine des nanotechnologie et la **Sem Nicephore Cité** à Chalons sur Saône chargée du développement d'un pôle spécialisée dans les technologies numériques.

Mais plus globalement, parler du développement économique de son territoire, c'est parler de son attractivité et donc du projet territorial et de toutes ses déclinaisons qu'elles soient en terme touristiques, d'accessibilité, d'accès au haut-débit . . .

Mais c'est aussi sur des problématiques plus larges que les Sem peuvent intervenir, en effet, la Sem peut être un lieu de concertation pour tous. Prenons pour exemple **les pôles de compétitivité**, les débats actuels concernent l'étendue des territoires, mais aussi la participation des collectivités au processus. L'outil Sem, instrument du pôle de compétitivité, pourrait être une des solutions pour assurer la participation des collectivités et de l'ensemble des partenaires privés et publics à cette réalisation.

Gageons que les élus locaux continuerons à faire le choix des outils les plus efficaces et les plus sûrs pour la gestion de leurs projets : Recherche de l'intérêt général, souci de la cohésion sociale, esprit de probité, vision à long terme, mais aussi priorité au client, recherche de la meilleure performance, créateur de valeur pour les actionnaires, la Sem remplit toutes ces fonctions et garantit par ailleurs aux collectivités locales la prise en compte effective de l'intérêt général dans les objectifs de l'entreprise et le contrôle direct. La Sem prend en compte les exigences du développement durable, en favorisant les embauches de proximité et la formation locale et en y réinvestissant la plupart de leurs bénéfices. **La Sem est donc le principal artisan de la cohésion et de la compétitivité des territoires. C'est une entreprise de proximité au service des citoyens, des entreprises, et du cadre de vie.**

30/09/2005